

L'ACTUALITE DU COMITE SYNDICAL DE L'ARC

Séances du 27 octobre, 17 novembre et 8 décembre 2016

1

1. POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Vendredi 16 décembre, la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de la Haute-Savoie a approuvé, à une très large majorité (30 voix pour et seulement 2 abstentions), le projet de création du Pôle métropolitain du Genevois français. Ce vote reconnaît la volonté de tout un territoire de se doter d'une nouvelle gouvernance pour asseoir la dynamique de son développement.

Ce vote positif de la CDCI de la Haute-Savoie inaugure une nouvelle phase du processus de création du Pôle métropolitain avec la prise d'avis des assemblées du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, des Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie, et la consultation de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Ain. La démarche est conduite sous l'autorité de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, Pierre LAMBERT. Les différentes collectivités concernées auront trois mois pour se prononcer.



Annecy le 16 décembre 2016.

L'objectif est de permettre l'installation du Pôle métropolitain du Genevois français au début du 2^{ème} trimestre 2017.

Cette transformation permettra d'initier des actions d'envergure à l'échelle du Genevois français en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de transition énergétique et de développement économique.

Le Pôle métropolitain est une source de convergences importantes entre les EPCI membres de l'ARC à l'heure où l'efficacité de l'action publique impose de mutualiser les moyens et de fédérer les énergies autour de projets de territoire élargis et ambitieux. Il s'agit aussi de reconnaître et de mieux prendre en compte les spécificités du Genevois français (400 000 habitants répartis sur deux départements l'Ain et la Haute-Savoie ; 115 000 emplois pour 18 000 entreprises, la plus forte croissance démographique de France métropolitaine ; une surface géographique de 1345 km² pour 120 communes) et de peser davantage au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Pôle métropolitain est un accélérateur de partenariats. Il se veut un outil plus efficace pour coopérer avec l'Europe, l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes, les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie et bien entendu avec nos différents partenaires suisses : Confédération suisse ; Cantons de Genève et Vaud ; Conseil régional de Nyon ; Ville de Genève et Association des Communes Genevoises.

Les résultats des votes des assemblées des collectivités membres de l'ARC (neuf intercommunalités et la Ville de Thonon-les-Bains) ont été communiqués aux membres du Comité syndical de l'ARC du 27 octobre 2016.

Les membres de l'ARC ont ainsi délibéré, chacun à l'unanimité ou à une très grande majorité, pour adopter les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français. 99% des 376 votants, répartis au sein de 10 assemblées distinctes, ont approuvé la démarche.



APPROBATION DES STATUTS PAR LES EPCI MEMBRES DE L'ARC SYNDICAT MIXTE

EPCI	Nombre de membres en exercice	Nombre de votants	Nombre de votes pour	Nombre de votes contre	Nombre d'abstentions
Communauté de Communes des Collines du Léman <i>Séance du 20 juin 2016</i>	26	23	23	0	0
Communauté de Communes Arve et Salève <i>Séance du 22 juin 2016</i>	32	28	28	0	0
Communauté de Communes du Pays Bellegardien <i>Séance du 23 juin 2016</i>	48	47	47	0	0
Communauté de Communes du Genevois <i>Séance du 27 juin 2016</i>	47	41	41	0	0
Annemasse Agglomération <i>Séance du 6 juillet 2016</i>	56	47	45	1	1
Communauté de Communes du Pays de Gex <i>Séance du 12 juillet 2016</i>	53	48	46	0	2
Communauté de communes du Pays Rochois <i>Séance du 19 juillet 2016</i>	38	34	33	0	1
Communauté de Communes du Bas Chablais <i>Séance du 21 juillet 2016</i>	46	42	42	0	0
Thonon les Bains <i>Séance du 27 juillet 2016</i>	39	31	31	0	0
Communauté de Communes Faucigny-Glières <i>Séance du 28 septembre 2016</i>	38	35	35	0	0
Comptabilisation des votes	423	376	371	1	4

[Télécharger le communiqué de presse du 16 décembre 2016](#)

2. GRAND GENEVE

a. Adoption du projet de territoire Grand Genève 2016-2030 et Projet d'agglomération n°3

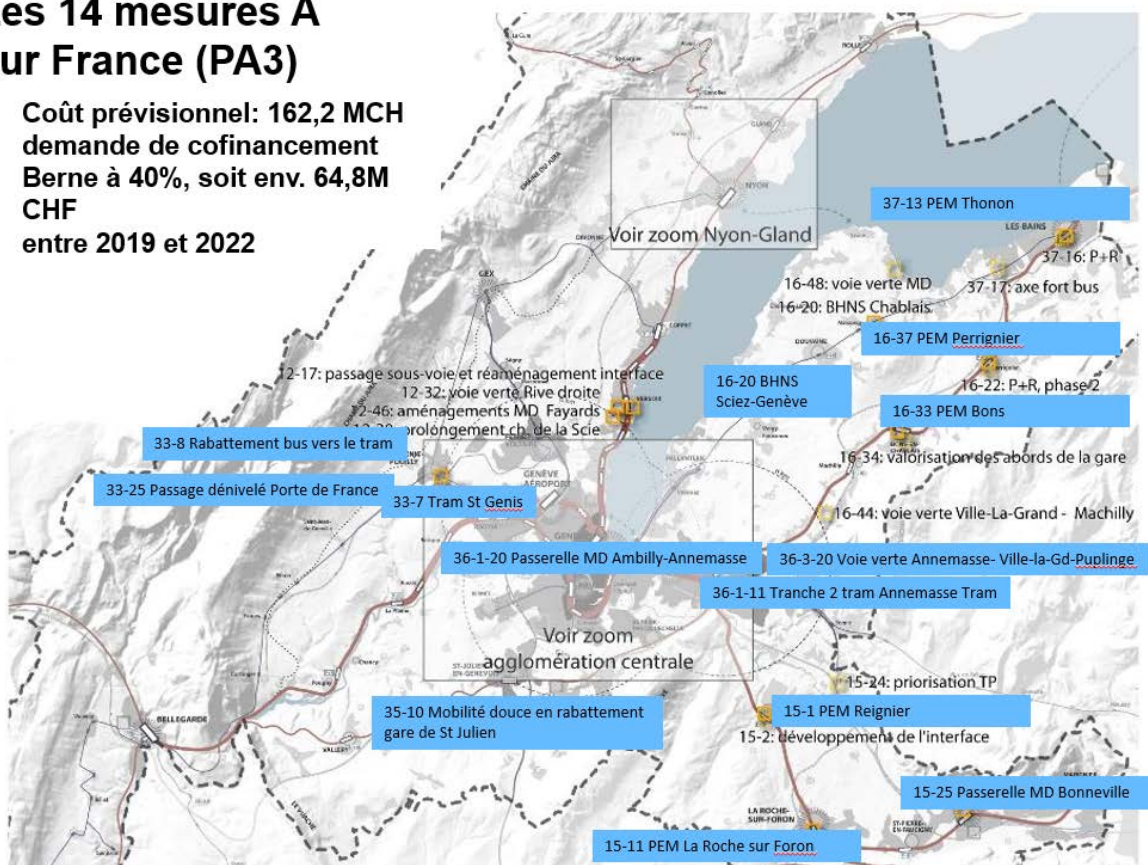
Le Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 s'incarne dans un document de référence et une série d'annexes permettant de conforter les objectifs d'aménagement du territoire du Grand Genève, de fédérer les différents partenaires français et suisses, d'établir une programmation des investissements et des actions à engager dans trois domaines : l'urbanisation, la mobilité et l'environnement.

La démarche d'élaboration du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030, initiée courant 2015, est portée par le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève dont l'ARC Syndicat mixte est membre à part entière. Elle permet également de candidater auprès de la Confédération suisse, au titre de la troisième génération de son appel à projets « Projet d'agglomération » (PA3), dans la continuité des Projets d'agglomération n°1 (2007) et Projet d'agglomération n°2 (2012).

En matière de mobilité, pour le PA3 et la période 2019-2022, 42 mesures ont été identifiées comme prioritaires (dites mesures A) dont 14 sont situées sur territoire français.

Les 14 mesures A sur France (PA3)

- Coût prévisionnel: 162,2 MCH
- demande de cofinancement Berne à 40%, soit env. 64,8M CHF
- entre 2019 et 2022



L'ARC Syndicat mixte du Genevois français représente ses membres au sein des instances du GLCT Grand Genève. Le Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 et l'adoption du PA3 ont fait l'objet d'un débat préalable en Comité syndical de l'ARC du 27 octobre avant la validation par les élus de l'ARC, en séance du 17 novembre 2016.

Dans l'intervalle, les EPCI membres de l'ARC, ainsi que la commune de Thonon-Les-Bains, ont délibéré afin de valider la liste des mesures de mobilité sollicitant des crédits de la Confédération suisse au titre du Projet d'agglomération n°3 (PA3), ainsi que sur les mesures d'urbanisation et d'environnement devant les accompagner.

L'Assemblée du GLCT Grand Genève a procédé à l'adoption du Projet de territoire et du Projet d'agglomération n°3, le 24 novembre 2016.

Au total, ce sont **64 millions CHF qui sont sollicités par les partenaires français** du GLCT qui serviront autant à valoriser et à organiser le rabattement vers le Léman Express qu'à prolonger des lignes de tramways en France telle celle du CERN vers Saint-Genis-Pouilly ou encore la ligne desservant Annemasse (le tramway en direction de Saint-Julien-en-Genevois ayant déjà été retenu par la Confédération suisse au titre du PA2). Le cofinancement sollicité par la partie française porte sur **14 mesures et représente 23% du volume financier du PA3 (2019-2022)**. Les opérations inscrites par les Cantons de Genève et Vaud constituent respectivement 70% et 7% de l'enveloppe de projets présentés à la Confédération suisse.

La Charte d'engagement ainsi que la liste des mesures sollicitant un cofinancement auprès de la Confédération suisse ont été signés officiellement à Meyrin, au CERN, **le 8 décembre 2016** par l'ensemble des partenaires du Grand Genève.

Ces deux documents font partie du Projet de territoire 2016-2030 et témoignent de l'engagement politique des partenaires du Grand Genève.

Le dossier complet du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030, avec sa Charte d'engagement et ses différentes annexes est accessible sur le site web du Grand Genève, à l'adresse suivante :

<http://www.grand-geneve.org/pa2016>



4



Signature du PA3 le 8 décembre 2016 à Meyrin (CERN) par les différentes collectivités membres du GLCT Grand Genève (de gauche à droite) : M Damien ABAD, Président du Conseil départemental de l'Ain ; Mme Virginie DUBY MULLER, Vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Savoie ; M Etienne BLANC, Premier Vice-président de la Région Auvergne Rhône-Alpes ; M Jean DENAIS, Président de l'ARC Syndicat mixte ; M François LONGCHAMP, Président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève ; Mme Jacqueline DE QUATTRO, Conseillère d'Etat du Canton de Vaud ; Monsieur Gérald CRETEGY, Président de Régionyon (ndlr absent sur la photo, M Rémy PAGANI, Conseiller administratif de la Ville de Genève).



Signature du PA3 le 8 décembre 2016 à Meyrin (CERN) : M Jean DENAIS, 1^{er} Vice-président du GLCT Grand Genève ; M François LONGCHAMP, Président du GLCT Grand Genève ; Mme Jacqueline DE QUATTRO, 2^{ème} Vice-présidente du GLCT Grand Genève.

Le Comité syndical de l'ARC du 8 décembre 2016 a permis de revenir sur les orientations données au projet politique du Grand Genève ainsi que sur la feuille de route 2017 que les élus de l'ARC souhaitent conduire dans le cadre des discussions transfrontalières, particulièrement dans les domaines relatifs à la mobilité transfrontalière (déficit d'exploitation des lignes de bus et de tramways transfrontaliers), à l'aménagement du territoire (production de logements), à l'impact du projet de Traversée du lac ou encore à la démarche sensible des fausses déclarations de résidence. Ces sujets, qui n'ont connu que de très faibles avancées transfrontalières, appellent une mobilisation constante des élus de l'ARC et un engagement réel des partenaires genevois.

b. Adoption du budget du GLCT Grand Genève

Le Comité syndical du 8 décembre 2016 a été informé de l'adoption par l'assemblée du GLCT Grand Genève du 24 novembre de son budget 2017, d'un montant de 565 000 CHF. Compte tenu du report du non-consommé 2016, il n'y aura pas de hausse des participations. L'ARC contribue à hauteur de 70 000 CHF soit 66 000 €.

Le budget 2017 du GLCT est un budget de fonctionnement, alimenté par les contributions des partenaires. Il est complété d'un programme de travail dont les coûts sont supportés par les budgets respectifs des partenaires. La mobilisation des dispositifs européens, notamment INTERREG, a un intérêt évident dans la poursuite des démarches sur la Mobilité, l'Aménagement du Territoire et l'Environnement qui relèvent de la compétence du GLCT Grand Genève.

c. Une approche conjointe sur la déclaration de résidence

La commune de Saint-Julien-en-Genevois a développé, avec la Communauté de communes du Genevois, plusieurs initiatives pour recenser les travailleurs frontaliers, notamment les travailleurs frontaliers de nationalité suisse établis, en pratique, au titre de résidence principale sur territoire français. Au nombre des outils mis en œuvre par la commune : augmentation des taux des taxes d'habitation sur les résidences secondaires, courrier de sensibilisation à la déclaration de résidence adressé aux propriétaires de nationalité suisse de bien inoccupés ou de résidences secondaires, et campagne de communication avec un courrier « tout-ménage » et une distribution de flyers aux douanes aux automobilistes dotés de plaques d'immatriculation suisses.

Les membres du Comité syndical ont examiné, le 17 octobre, l'opportunité d'une campagne commune à toutes les collectivités du Genevois français qui permettrait de mutualiser les coûts et d'obtenir un plus gros impact auprès des publics cibles.

Les élus de l'assemblée ont validé le principe de l'élaboration d'un kit de communication mis à disposition des collectivités du Genevois français dans le courant de l'année 2017. Cette première démarche s'accompagnera d'une réflexion sur des outils de recensement plus intégrés au service des membres du futur pôle métropolitain (site web, suivi des données).

Il s'agit de rappeler les obligations de déclarations de revenus pour les personnes vivant en France. La régularisation des « faux résidents » est une source potentielle de revenus significatifs pour les collectivités du Genevois français.

**Vous êtes frontalier ?
PARTICIPEZ
AU RECENSEMENT**

Participer au recensement permet à la Commune de continuer à rendre les services publics utilisés par tous.

Cette déclaration est rapide, ne coûte rien et n'a aucune incidence sur votre déclaration de revenu.

avant le 30 juin
sur www.st-julien-en-genevois.fr

Informations au + 33 (0)4 50 35 14 14 ou info@st-julien-en-genevois.fr

Je participe au recensement frontaliers
avant le 30 juin prochain

SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS
www.st-julien-en-genevois.fr

3. POLITIQUES CONTRACTUELLES

a. Information sur les dispositifs régionaux : Plan régional en faveur de la ruralité et intervention régionale en faveur des bourgs centres

Il a été donné information en Comité syndical du 27 octobre 2016 du lancement de deux nouveaux dispositifs territoriaux adoptés par le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes le 22 septembre 2016. Le premier est axé sur la ruralité et concerne les communes de moins de 2 000 habitants, l'autre vise à soutenir les investissements des bourgs-centres et pôles de services pour les communes dont la population est comprise entre 2 000 et 20 000 habitants. L'ensemble des aides de ces deux dispositifs sont réservées à des projets d'investissement favorisant l'amélioration des services à la population, l'aménagement des espaces publics pour l'attractivité économique et touristique, les aménagements de proximité dans les domaines sportifs et culturels, les projets de rénovation thermique des bâtiments publics, etc.

Ces dispositifs seront articulés aux Contrats d'Ambition Régionale (CAR) qui ont vocation à devenir les contrats de référence entre la Région et les intercommunalités. Les CAR succèdent aux CDDRA, ils seront contractualisés directement entre les EPCI et la Région Auvergne Rhône-Alpes.

b. Rénovation de la convention de coopération métropolitaine du Genevois français : début des travaux

La Région Auvergne Rhône-Alpes a marqué sa volonté d'accompagner l'affirmation métropolitaine du Genevois français et la transformation de l'ARC en Pôle métropolitain : Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes a ainsi appelé de ses vœux, dans un courrier daté du 22 novembre 2016, adressé à Monsieur Jean DENAIS, Président de l'ARC, un renforcement du partenariat avec le Pôle métropolitain du Genevois français.

Monsieur le Président de l'ARC a indiqué en séance du Comité syndical du 8 décembre 2016 que le dialogue est engagé sur les modalités spécifiques de contractualisation entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Genevois français. Monsieur Etienne BLANC, Premier Vice-président de la Région et Premier Vice-président de l'ARC assurera la coordination de la démarche entre les deux instances.

L'identification des opérations valorisables dans le cadre de la rénovation de la Convention de coopération métropolitaine est en cours. Le travail de recensement s'inscrit dans les axes initiaux de la Convention de coopération métropolitaine :

- > **Mobilité durable**
- > **Aménagement du territoire et transition énergétique**
- > **Développement économique et innovation**
- > **Formation et enseignement supérieur, recherche**

Le Comité syndical du 17 octobre 2016 avait d'ores et déjà validé le principe d'un nouveau partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes : il s'agit de proposer un « Pacte métropolitain du Genevois français » à la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui s'articulerait entre une Convention remaniée de coopération métropolitaine du Genevois français (inscrite au volet territorial du CPER), portée par l'ARC-Pôle métropolitain, et les CAR portées par les EPCI membres du Genevois français.

La Convention de coopération métropolitaine initiale, conclue en octobre 2015, apporte 5 millions € de crédits régionaux aux projets du Genevois français : la négociation qui s'ouvre ambitionne de porter l'enveloppe de crédits régionaux à la hauteur du programme d'investissements du Genevois français sur les projets lourds d'envergure métropolitaine. L'objectif est de parvenir à un premier protocole d'accord en mars 2017.

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE

a. Programme national pour l'alimentation : une candidature de l'ARC pour élaborer un Programme Alimentaire Territorial du Genevois français « Nos produits dans nos assiettes »

A l'échelle du Genevois français, l'agriculture doit être affirmée comme activité économique stratégique, jouant un rôle essentiel pour la vitalité économique du territoire, son attractivité et la qualité de vie.

L'ARC s'est engagé dans plusieurs actions à travers le Projet agricole d'agglomération, la défense du statut de la zone franche en 2014-2015 dans le cadre du label « Swissness », le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) 2013-2016, etc.

Lors de la séance du 17 octobre 2016, les membres du Comité syndical de l'ARC ont pris connaissance des éléments de l'appel à projets « Programme National de l'Alimentation » (PNA) lancé par le Ministère de l'Agriculture, le 1^{er} octobre dernier. L'essence de ce programme est de s'appuyer sur un partenariat avec les collectivités territoriales, le monde associatif, les organismes institutionnels et les acteurs privés pour encourager les initiatives relatives aux enjeux sanitaires, socio-économiques et environnementaux de l'alimentation. L'accent est mis plus particulièrement sur l'émergence et la mise en œuvre des projets alimentaires territoriaux (PAT). Les PAT permettent de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs pour développer l'agriculture locale et promouvoir une alimentation de qualité.



Le Comité syndical du 17 octobre 2016 a souhaité se positionner et solliciter des crédits de l'Etat afin de définir un **Programme alimentaire Territorial (PAT) du Genevois français : « nos produits dans nos assiettes »**.

Au travers de cette démarche, il s'agit de définir une stratégie alimentaire durable, de définir un plan d'actions pour le Genevois français et de rechercher des financements pour la suite opérationnelle des actions.

Le Comité syndical du 17 novembre 2016 a validé la démarche : une contribution financière est sollicitée via le dépôt d'une candidature à l'appel à projets national pour le Programme National pour l'Alimentation.

Un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau du bassin de vie et de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective, sera réalisé. Il s'appuiera sur les différents diagnostics menés par chacun des EPCI membres. La démarche permettra la réalisation d'une cartographie des acteurs du territoire, pour aboutir à la réalisation d'un plan d'action pour le territoire, associé à la recherche de financement pour la suite opérationnelle des actions identifiées.

La démarche s'appuiera sur les premières actions identifiées sur le territoire telles que définies dans les plans agricoles ou autres démarches des collectivités membres, et visera à leur émergence et à leur mise en réseau.

Le budget de l'étude est estimé à 100 000 € TTC sur une période de 18 mois (2017-2018), avec une demande de co-financement de 70 000€, soit 70% du montant des dépenses.

Le dépôt du dossier de candidature est intervenu au 30 novembre 2016. Le comité de sélection national aura lieu en janvier 2017 et l'annonce des résultats finaux sera prononcée lors du Salon International de l'Agriculture (25 février au 5 mars 2017). La démarche pourrait alors être lancée courant du 1^{er} semestre 2017.

Développer un projet alimentaire territorial c'est aussi répondre à une demande sociale clairement exprimée par la population d'une plus grande maîtrise de son alimentation (accessibilité pour tous à des produits alimentaires locaux, frais, sains et de saison) et d'une plus grande transparence dans les processus de culture et de transformation des produits alimentaires de la fourche à la fourchette.

b. Rénovation énergétique des bâtiments : Salon Réhabitat 2017

Le Comité syndical de l'ARC a été régulièrement informé de l'avancement de l'organisation du salon Réhabitat qui aura lieu à Rochexpo le 11 mars 2017.



Ce salon d'une journée est consacré à la rénovation énergétique de l'habitat. Il mettra en relation particuliers et artisans du Genevois français. Il vise à accompagner concrètement les propriétaires dans leur démarche de projets et de travaux d'amélioration de leur logement. Il s'agit de promouvoir et diffuser largement l'information sur l'ensemble des aides existantes et de fournir une information « clés en main », avec une présence des acteurs nécessaires au montage du projet (artisans du territoire, l'ANAH, associations, banques, etc.). Cet événement prend une nouvelle dimension avec la démarche REGENERO qui sert le développement des plateformes de rénovation énergétiques au service des habitants et des entreprises du Genevois français.

c. Communauté transfrontalière de l'énergie : préparation des Assises européennes de la Transition énergétique

Les membres du Comité syndical ont appuyé, en séance du 17 octobre 2016, l'organisation par le Grand Genève « Assises Européennes de la Transition Énergétique » en 2019. Pour le Grand Genève, il s'agit de démontrer sa capacité à porter les valeurs de cette manifestation qui tiendra l'année prochaine sa 18^{ème} édition et qui réunit, en moyenne, entre 2000 et 3000 congressistes (élus, collectivités, entreprises, associations, professionnels de la transition énergétique). Pour le

Genevois français, il s'agit de démontrer qu'il est un acteur important du Grand Genève et que les collectivités de l'Ain et de la Haute-Savoie sont tout autant engagées dans la transition énergétique que leurs partenaires suisses. Il s'agit aussi de proposer des événements associés, de mettre en avant notre offre d'hébergements, etc.

Une délégation composée d'élus et de personnalités référentes de l'organisation des Assises se rendra début janvier 2017 dans le Grand Genève pour évaluer la capacité du territoire à accueillir et organiser l'événement en 2019. Dans la préfiguration de l'organisation des Assises en 2019, une séance plénière consacrée au Grand Genève lors de l'édition 2017, est programmée le mercredi 25 janvier à Bordeaux.

Les Assises Européennes de la Transition Énergétique sont devenues au fil des années un événement incontournable de l'ensemble des collectivités, organismes et entreprises impliqués sur cette thématique.

Organisées alternativement à Bordeaux (ayant succédé, depuis 2014, à Grenoble) et à Dunkerque (ville créatrice de l'événement), elles accueillent à chaque édition entre 2 000 et 3 000 congressistes.

9



5. MOBILITE

a. Etat d'avancement de l'élaboration du schéma métropolitain de mobilité

Après une première restitution devant l'assemblée de l'ARC en Comité syndical du 17 octobre 2016, le diagnostic complet de la démarche a été présentée devant Comité syndical du 8 décembre 2016.

Plusieurs éléments ressortent de ce diagnostic. Le territoire de l'ARC, le Genevois français, est un périmètre pertinent pour penser et organiser les mobilités (58% des déplacements domicile-travail sont internes à l'ARC !) à condition de rester attentif aux différentes échelles d'appréhension des enjeux et à leurs spécificités. Les déplacements transfrontaliers appellent des réponses adaptées : ils représentent 42% des déplacements. Le Genevois français est néanmoins marqué par de fortes spécificités avec des territoires multipolarisés marqués par l'influence croissante de la Suisse et par des enjeux de proximité structurants (internes à chaque intercommunalité ou par « binômes » d'intercommunalité, comme par exemple le Pays de Gex et le Pays bellegardien).

L'organisation des transports est en forte évolution mais peu adaptée aux enjeux : la multitude d'acteurs et le niveau de performance des transports collectifs posent question. L'organisation semble aujourd'hui peu adaptée aux enjeux globaux : il manque entre 30 et 40M€ / an pour se situer au même niveau d'offre qu'une agglomération équivalente à l'horizon 2020 (les transports en commun représentant 8% des déplacements dans la métropole de Toulouse, contre 6,3% dans le Genevois français).

Le constat est donc simple : il convient d'élaborer un plan d'actions, activant tous les leviers : développement de l'offre de transports en commun (développement des infrastructures, augmentation des fréquences des lignes de transports en commun, approche circulaire du réseau de desserte...); promotion du covoiturage et de l'autopartage ; développement du télé-travail ou des tiers-lieux ; développement des modes actifs (modes doux : vélo, marche) ; meilleure lisibilité de l'offre ; information simplifiée ; coordination tarifaire ; etc

Après cette première phase de diagnostic, la seconde phase, qui débutera dès janvier 2017, permettra de définir le plan d'actions mettant en perspective l'existant au regard des dynamiques de croissance démographique et de développement des déplacements. Il s'agira de déterminer les priorités d'intervention.

b. Fermeture des petites douanes

A la mi-septembre, Monsieur le Conseiller d'Etat de la République et Canton de Genève Luc BARTHASSAT a annoncé la mise en place prochaine de tests de régulation du trafic aux petites douanes. Il s'agit d'étendre les horaires de fermeture actuels (pour certaines jusqu'à 8h30) dans quatre hameaux frontaliers : Certoux, Chancy, Soral 2 et Sezegnin.

Monsieur le Président de l'ARC avait donc décidé d'organiser, à la demande du Bureau de l'ARC, une Conférence de Presse, le 23 septembre dernier en présence notamment de Madame Virginie DUBY-MULLER, Député et Vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Savoie, de Madame Stéphanie PERNOD-BEAUDON, Député et Vice-présidente de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de Monsieur Gérard PAOLI, Vice-président du Conseil départemental de l'Ain, de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-Président de l'ARC et Président de la Communauté de communes du Genevois. Les Maires des différentes communes du Genevois français concernés, ainsi que plusieurs membres du Bureau et Conseil syndical de l'ARC étaient présents.

La présence de Monsieur Michel CHARRAT, Président du Groupement Transfrontalier Européen et de Monsieur Fabrice RADIGON, Vice-président, attestait de l'enjeu et de la forte mobilisation nécessaire.

La position unanime des partenaires français a permis de convenir de la création d'un groupe de travail franco-genevois chargé de réfléchir aux mesures alternatives à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques des communes qui subissent le flux des véhicules pendulaires. Le gouvernement genevois s'est engagé à ne pratiquer aucun test dans l'attente de l'évaluation et de la mise en place des mesures alternatives.



Conférence de presse du 23 septembre, ARC Syndicat mixte, Ambilly.

Le Président de l'ARC a relayé auprès du Comité syndical du 17 novembre 2016 la tenue d'une première séance de travail le 18 octobre à Genève avec les partenaires suisses (Monsieur Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat du canton de Genève chargé de la Mobilité, et des maires des communes concernées) en présence de Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, Sous-Préfète de Saint-Julien en Genevois, Madame Virginie DUBY-MULLER, Député et Vice-présidente du Conseil départemental de la Haute-Savoie, Monsieur Antoine VIELLIARD, Maire et Vice-Président de la Communauté de communes du Genevois et Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Vice-Président de l'ARC et Président de la Communauté de communes du Genevois et des partenaires suisses.

Cette séance a permis de dégager plusieurs mesures concrètes, mobilisables, alternatives à la fermeture des petites douanes. Elles feront l'objet d'un suivi entre partenaires français et suisses : amélioration des lignes transfrontalières existantes, fluidification de la douane de Bardonnex par une voie réservée au covoiturage, actions de sensibilisation en matière de covoiturage, réflexion sur le fonctionnement dynamique du diffuseur de Viry, parkings P+R, aménagements cyclables et mesures de régulation du trafic. Chacune de ces mesures doit faire l'objet d'un suivi précisant le pilote, l'action à réaliser, l'échéancier, les objectifs poursuivis et les résultats attendus.

La mobilisation des élus de l'ARC doit donc rester intacte pour la mise en place des mesures alternatives.

c. Lancement d'un Appel à manifestation d'Intérêt (AMI) pour le développement du covoiturage sur le Genevois français

Lors du comité syndical du 30 juin 2016, l'ARC avait validé sa participation à une opération INTERREG V visant à développer le covoiturage sur l'espace lémanique. Cette opération constitue la poursuite du premier projet INTERREG 2013-2015 consistant à promouvoir la pratique du covoiturage pour les déplacements pendulaires, en créant un service transfrontalier (www.covoiturage-leman.org), en complémentarité des offres de transport en commun, et en s'appuyant sur les dynamiques locales déjà existantes (Ziplo, covoiturage74, covoiturage 01, etc.).

Dans le cadre du nouveau projet INTERREG covoiturage-Léman, le Comité syndical de l'ARC du 8 décembre 2016 a validé **le lancement d'une action expérimentale de type covoiturage domicile-travail** sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination d'opérateurs privés avec un budget de 60 000€ pour les 3 années du projet soit 20 000€ par an (cet AMI pourra aussi prendre la forme d'actions spécifiques d'animation en direction des entreprises françaises).

Exemples d'opérateurs
œuvrant sur le
covoiturage
domicile-travail



11

Cette action est l'occasion de mettre en avant le rôle d'ensemblier de l'ARC vis à vis de ses membres en favorisant l'émergence de projets innovants sur le territoire, en particulier sur le champ des services à la mobilité. La participation de l'ARC à ce projet confirme son rôle de structure support de tests expérimentaux : il s'agit ici de jouer la carte de la promotion au niveau du Genevois français et de laisser la possibilité aux EPCI d'être en maîtrise d'ouvrage pour leur déploiement.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS). Elle doit s'articuler avec les différents dispositifs TEPCV, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la vallée de l'Arve, etc.

L'AMI sera lancé dès janvier 2017, avec une expérimentation prévue en cours d'année, dans une configuration « Genevois français » ou transfrontalière.

d. Premières rencontres de la Mobilité du Genevois français

Dans le cadre de la démarche menée pour l'élaboration du schéma métropolitain de la mobilité, l'ARC initie un cycle de rencontres de la Mobilité. Elles permettent de préparer la profonde évolution des transports sur le territoire, à court terme et à l'horizon 2019 (Léman express, trams, BHNS,...), en réunissant les acteurs concernés (institutionnels, opérateurs, experts, usagers) autour des enjeux et des solutions transport à développer.

La première rencontre s'est tenue le 13 décembre 2016 de 9h00 à 14h00 au Centre de Convention à Archamps. Ces rencontres de la Mobilité ont réuni 120 participants et 20 exposants. Elles ont été présidées par Messieurs Stéphane VALLI et Jean NEURY, Vice-présidents de l'ARC en charge de la mobilité. Monsieur Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat genevois était également présent.



Photo du haut : Stéphane VALLI, Vice-Président de l'ARC à la Mobilité – Rencontres de la Mobilité du 13 décembre 2016, Archamps

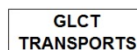
Les échanges ont porté sur les actions concrètes à mettre en œuvre tant à l'échelle métropolitaine qu'à l'échelle des intercommunalités membres de l'ARC. La séance a permis de partager la raison d'être d'un schéma métropolitain de mobilité de l'ARC, les enjeux de mobilités du territoire d'aujourd'hui et demain, les écarts entre les enjeux et l'offre existante, d'opérer un retour d'expériences des premières actions lancées sur le Genevois français.



12



CarPostal France



APICy



Plus de 15 partenaires étaient venus présenter leurs activités avec des stands dans le Hall du Centre de Convention.

6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

a. Le projet GEOFAB validé par le Comité de programmation INTERREG V

L'ARC s'est engagé, aux côtés de l'Institut Géographique National (IGN), de l'Université de Genève et du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du Canton de Genève, dans la création d'une plateforme transfrontalière visant à valoriser les données géographiques du Grand Genève. Ce projet fait l'objet d'une opération INTERREG France-Suisse "Géofab du Grand Genève" (G3).

Elle a été approuvée par le Comité de programmation Interreg V du 3 novembre 2016, pour un montant total de dépenses de 825 283,24€ dont 246 227,35€ pour la partie française sur deux ans. Les crédits européens FEDER sont mobilisés par la partie française à hauteur de 147 736,41 €.



Le Président de l'ARC a informé le Comité syndical du 17 novembre de l'avancer de ce projet.

La première réunion technique de mise en œuvre de l'opération a eu lieu le lundi 07 novembre 2016 à l'Université de Genève avec l'ensemble des institutions publiques et partenaires du projet.

b. Adoption de la convention de partenariat avec le Club des entreprises de l'Université de Savoie Mont-Blanc

Dans le cadre des compétences définies par l'ensemble des collectivités membres, l'ARC Syndicat mixte a pour mission de contribuer au développement économique et à l'Enseignement Supérieur dans le Genevois français.

Dans cette perspective, le Comité syndical de l'ARC du 8 décembre 2016 a souhaité reconduire son soutien aux activités du Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc, à hauteur de 8 000 € au titre de l'année 2017, via une convention financière et d'objectifs afin :

- de contribuer au rapprochement entre les entreprises du territoire, les collectivités locales et l'Université Savoie Mont Blanc;
- de contribuer à l'insertion des étudiants dans la vie économique locale ;
- de répondre aux besoins des entreprises du Genevois français en termes de main d'œuvre qualifiée ;
- de renforcer le rayonnement de l'ARC Syndicat mixte sur son périmètre et à l'extérieur.

Le Club des Entreprises réunit, aujourd'hui, 65 entreprises adhérentes, 15 adhérents institutionnels, 44 membres associés de réseaux professionnels ou associatifs et 7 000 étudiants (sur les 13 000 que compte l'Université Savoie Mont Blanc), 1 000 entreprises partenaires, 15 000 contrats pros enregistrés dans un outil de CRM.

Le Club réalise chaque année une dizaine d'événements emblématiques, dont la Semaine Emploi & Entreprise, le Stages'Festival, le Jobdating de l'alternance...



Son budget (490 000€) provient pour l'essentiel des dons des entreprises membres et des subventions accordées par les collectivités locales pour la mise en œuvre de son programme.

c. Bilan du SIMI 2016

Un premier bilan de la participation de l'ARC au Salon International du Marché Immobilier, qui s'est déroulé à Paris du 30 novembre au 2 décembre 2016, a été présenté au Comité syndical du 8 décembre 2016.

C'est la 3ème participation de l'ARC et de ses partenaires économiques (agences économiques, collectivités, etc.) à ce salon qui accueille 25 000 professionnels de l'immobilier et près de 440 exposants sur 3 jours. Il s'agit de promouvoir sous une bannière unique « Grand Genève français, l'éco-cité » le territoire en partenariat

public/privé et de permettre aux collectivités membres de développer des opérations immobilières auprès d'opérateurs, promoteurs, investisseurs, services dédiés, etc.

39 produits économiques étaient mis à l'honneur : les élus du Genevois français ont présenté 3 conférences sur le déploiement de Lieux de Travail Partagés, l'innovation en écoquartiers : exemples d'Annemasse Agglo et de Ferney Genève Innovation ; sur la mobilité, accélérateur du développement territorial avec la Maison de la Mobilité d'Annemasse Agglo et le Léman Express. Le stand a permis de recueillir plus de 180 contacts qualifiés (rendez-vous, échange d'informations, suivi de contact, etc) et de renforcer l'image du Genevois français.





SIMI 2016, stand « Grand Genève français, l'éco-cité ».

7. COMMUNICATION

a. Identité du Territoire et Culture : L'exposition photo « Le Grand Genève, regards d'habitants »

L'ARC a initié et proposé à l'Association des Communes Genevoises (ACG) le projet d'une exposition itinérante qui a pour finalité de valoriser le territoire à travers la vision de ses habitants, au-delà des traditionnels clichés de paysages. L'objectif est de mettre en exergue la diversité géographique, paysagère mais aussi la diversité de ses habitants. Cette première édition pose ainsi la problématique de l'identité.

CÉLINE GISPert & MARC CHARBONNIER

LAURÉATS 2016



LE GRAND GENÈVE, REGARDS D'HABITANTS

Exposition photo 2017-2018

Inauguration le 10 décembre 2016, à 11h
à Nernier (Haute-Savoie)



Deux lauréats, Céline Gispert et Marc Charbonnier, ont été retenus par un jury transfrontalier. Ce dernier était présidé par Monsieur Michel Auer, Président de la Fondation Auer Ory et composé de : Gabriel Doublet, Vice-Président de l'ARC, Michèle Ory-Auer, responsable de la Fondation Auer, Isabelle Gacon (Contact Images, organisateurs des Rencontres photographiques du Genevois), Sami Kanaan, conseiller administratif, ville de Genève, représenté par Nicolas Schaetti, responsable du Centre d'iconographie de Genève), Sophie Lammar, présidente de la commission de la culture de l'ACG (Conseillère administrative de Carouge), Olivier Robert (Confrontations Photo, association organisatrice du Festival des Confrontations Photo – Pays de Gex).

Le calendrier de l'exposition a été dévoilé en Comité syndical du 27 octobre. L'inauguration de l'exposition s'est tenue le 10 décembre dernier à Nernier. Ainsi, l'exposition sera accueillie dans une vingtaine de collectivités, françaises et suisses, du Grand Genève d'ici fin 2017.

→ **Les communes intéressées qui n'ont pas pu s'inscrire pour 2017 peuvent se déclarer pour 2018. L'ARC assure la coordination technique et le programme de l'exposition.**
Contact : gisele.meynet@arcdugenevois.fr

b. Séminaire Communication « Identité du Pôle métropolitain »

L'ARC Syndicat mixte est engagé dans un processus de transformation en Pôle métropolitain. Ce changement doit permettre à la collectivité de peser davantage au sein du Grand Genève et de la grande région Auvergne – Rhône-Alpes mais aussi de renforcer ses actions dans trois domaines prioritaires : la mobilité, l'aménagement du territoire et la transition énergétique, le développement économique et la formation. La question de la communication et de l'identité du territoire constitue des enjeux forts.

L'installation du Pôle métropolitain est prévue au deuxième trimestre 2017. Dès lors, il devient nécessaire de se choisir un nom et une identité visuelle et bâtir une stratégie et un plan d'actions en matière de communication qui se déploieront tout au long de l'année 2017. C'est pourquoi le Comité syndical du 17 novembre 2016 a été informé de la tenue d'un premier séminaire de travail, spécialement consacré à la communication du futur Pôle métropolitain le jeudi 15 décembre dernier. Le nom et le plan de communication seront présentés lors du Comité syndical du mois de février 2017.

c. Evènement culturel Grand Genève lié à la mise en service du Léman Express

Le Comité syndical du 8 décembre 2016 a approuvé le principe d'un partenariat avec l'Association des communes genevoises (ACG) afin d'organiser un événement grand public autour de la mise en service du Léman Express fin 2019. Il s'agit d'un projet de grande envergure : l'objectif est de créer un événement fédérateur qui résonnerait dans toutes les gares concernées (14 sont françaises et 15 suisses). Des réunions ont été tenues avec les représentants de la commission Culture de l'ACG et Monsieur Sami Kanaan, conseiller administratif de la Ville de Genève.

Il est proposé dans un premier temps d'organiser, avec l'appui de la ville de Genève, un appel à idées à partir du cahier des charges rédigé par l'ARC, qui sera adapté à la configuration transfrontalière. Cet appel à idées sera basé sur les principes adoptés dans le cahier des charges : un événement transfrontalier, grand public, festif, gratuit, rassembleur, pluridisciplinaire, avec un fil rouge (thème commun). Il sera composé d'un événement majeur autour Léman Express, d'animations dans les communes et gares concernées et d'une communication globale. Cet appel à idées permettra d'envisager une programmation et une estimation financière. Le cahier des charges sera soumis aux élus début 2017.

8. ADMINISTRATION GENERALE : DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE CDDRA

Le nouvel exécutif de la Région Auvergne Rhône-Alpes a supprimé le dispositif CDDRA dans le courant du 1er semestre 2016. Les services de l'ARC ont procédé au suivi des dossiers émergeant à la programmation CDDRA 2015 et 2016 et travaillent aujourd'hui à la construction d'un nouveau lien contractuel avec la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre des nouvelles politiques contractuelles régionales et plus particulièrement au travers de la Convention de Coopération métropolitaine du Genevois français.

La suppression du CDDRA du Genevois français rend le maintien du budget annexe sans objet. En conséquence, le Comité syndical du 8 décembre 2016 a décidé de la suppression du budget annexe et le reversement du résultat consolidé au budget principal de l'ARC.

Dans la mesure où le budget CDDRA servait en grande partie le programme d'actions de l'ARC, et notamment des projets majeurs du Genevois français qui ont vocation à survivre au CDDRA, le solde issu de la suppression du budget annexe alimentera le budget principal, étant entendu que désormais le programme d'actions de l'ARC sera entièrement supporté par ce seul budget principal.

9. ACTUALITES DIVERSES

- > **16/12. La Commission départementale de la coopération intercommunale de la Haute-Savoie valide la création du Pôle métropolitain du Genevois français.**
<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/la-commission-departementale-de-la-cooperation-intercommunale-de-la-haute-savoie-valide>

- > **14/12. La Mobilité, le grand défi du Genevois français.**
<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/la-mobilite-le-grand-defi-du-genevois-francais>

- > **08/12. Signature du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030, pour une Agglomération franco-valdo-genevoise à vivre et à construire.**
<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/signature-du-projet-de-territoire-grand-geneve-2016-2030-pour-une-agglomeration-franco>

- > **01/12. L'ARC présent à l'édition 2016 du Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) Paris.**
<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/l-arc-present-l-edition-2016-du-salon-de-l-immobilier-d-entreprise-simi-paris>

- > **20/10. DORÉMI, la rénovation énergétique de votre maison.**
<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/doremi-la-renovation-energetique-de-votre-maison>

- > **18/10. Retour sur le Carrefour des créateurs - Genève, 12 octobre 2016.**
<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/retour-sur-le-carrefour-des-createurs-geneve-12-octobre-2016>

- > **12/10. Les élus du Genevois français s'engagent pour le déploiement de l'autopartage.**
<http://www.arcdugenevois.fr/actualites/les-elus-du-genevois-francais-s-engagent-pour-le-deploiement-de-l-autopartage>

Communiqués de presse à télécharger :

- > 16/12/2016. [La Commission départementale de la coopération intercommunale valide la création du Pôle métropolitain du Genevois français](#)
- > 13/12/2016. [La mobilité, le grand défi du Genevois français](#)
- > 08/12/2016. [Signature du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030, une Agglomération franco-valdo-genevoise à vivre et à construire](#)
- > 11/10/2016. [Les élus du Genevois français s'engagent pour le déploiement de l'autopartage.](#)
- > 30/09/2016. [L'ARC apporte son soutien aux rédactions de la Tribune de Genève et de 24 Heures.](#)
- > 29/09/2016. [Les statuts du futur Pôle métropolitain du Genevois français validés par la Communauté de communes Faucigny-Glières.](#)
- > 23/09/2016 : [Non à la fermeture des petites douanes !](#)

- > Retrouvez tous les autres communiqués de presse concernant l'adoption des statuts du futur Pôle métropolitain sur [le site de l'ARC.](#)



L'actualité du Comité syndical de l'ARC – n°19 – 23 décembre 2016
Actu n°12 du mandat 2014-2020

Directeur de la publication : Jean Denais, Président de l'ARC
 Directeur de la rédaction : Sébastien Jerdelet
 Réalisation : Sébastien Jerdelet, Marion Pesenti, Thomas Linchet,
 Frédéric Bessat

ARC
 Clos Babuty - 27 rue Jean Jaurès - 74100 Ambilly
 Tél : +33 (0)4 50 04 54 05
www.arcdugenevois.fr - info@arcdugenevois.fr